

## **Feuille d'information pour les demandes de licences Swiss Basketball pour les jeunes joueurs/joueuses en dessous de 18 ans**

**Base légale : Art. H.3.4. règlement FIBA 2008, modifié en avril 2009, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009.**

### **Documents nécessaires pour des « frontaliers » qui ne viennent pas en Suisse pour une formation de basket (art. H.3.4.1.1.a et d):**

la FIBA demande les documents suivants :

- copie de la demande de licence Swiss Basketball
- copie de la carte d'identité ou passeport (en cas de double nationalité ou plus, mettre les copies de tous les passeports ou cartes d'identité)
- copie de l'attestation de domicile
- lettre d'explication des parents
- attestation de l'école que le joueur est inscrit
- accord de la fédération étrangère pour le transfert en indiquant qu'ils ne demandent pas d'indemnité de formation (Swiss Basketball se charge d'effectuer la demande pour obtenir l'accord de la fédération étrangère).
- attestation signée par le joueur, les parents et le nouveau club qu'il joue pour l'équipe nationale de son pays d'origine.

### **Documents nécessaires pour des joueurs qui ont déménagé en Suisse sans vouloir suivre une formation de basket (art. H.3.4.1.1.a):**

la FIBA demande les documents suivants :

- copie de la demande de licence Swiss Basketball
- copie de la carte d'identité ou passeport (en cas de double nationalité ou plus, mettre les copies de tous les passeports ou cartes d'identité)
- copie du permis de séjour
- lettre d'explication des parents
- attestation de l'employeur du père ou de la mère du joueur
- attestation de l'école que le joueur est inscrit et depuis quand
- accord de la fédération étrangère pour le transfert en indiquant qu'ils ne demandent pas d'indemnité de formation (Swiss Basketball se charge d'effectuer la demande pour obtenir l'accord de la fédération étrangère).
- attestation signée par le joueur, les parents et le nouveau club qu'il joue pour l'équipe nationale de son pays d'origine.

### **Documents nécessaires pour des joueurs qui viennent en Suisse pour une formation de basket (art. H.3.4.1.1.b):**

la FIBA demande les documents suivants :

- copie de la demande de licence Swiss Basketball
- copie de la carte d'identité ou passeport (en cas de double nationalité ou plus, mettre les copies de tous les passeports ou cartes d'identité)
- copie du permis de séjour
- lettre d'explication des parents
- copie du contrat signé entre club, joueur et parents
- attestation de l'école où le joueur est inscrit (avec date du début de l'inscription)
- accord de la fédération étrangère pour le transfert
- attestation de la fédération étrangère concernant le montant pour l'indemnité de formation (voir art. H.3.4.1.2) (Swiss Basketball se charge d'effectuer la demande pour obtenir l'attestation).
- attestation signée par le joueur, les parents et le nouveau club qu'il joue pour l'équipe nationale de son pays d'origine. (voir art. H.3.4.1.1v)

Pour chaque transfert en raison d'une formation de basket en Suisse, le montant de CHF 3000.00 sera demandé et est à verser à FIBA.

Il faut compter min. 1 mois pour cette procédure.